

AFFAIRE N° 3

INSTALLATION d'une boîte aux lettres supplémentaires à l'extérieur de l'enceinte de l'Hôpital départemental

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames,  
Messieurs,

Par lettre en date du 2 Août courant, Monsieur le Directeur des P.T.T. me fait savoir que le Directeur du Centre hospitalier départemental lui a adressé une requête tendant à l'installation, à l'extérieur de l'enceinte de l'Hôpital, d'une boîte aux lettres qui servirait à la fois ~~aux lettres qui servirait à la fois~~ aux hospitalisés et aux usagers du quartier dont le nombre à tendance à s'accroître étant donné les constructions en cours.

Les frais de concession et d'installation des boîtes aux lettres supplémentaires doivent être supportés par les Municipalités. Ces frais s'élèvent approximativement à 9.000 F CFA.

Dans l'intérêt de nos administrés, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à contracter cette dépense imputable sur le budget de l'exercice en cours./.

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Je n'ai pas besoin d'insister sur l'opportunité d'une pareille mesure dont profitera également la population de Belle Pierre.

Adopté à l'unanimité.

*Maire de Belle Pierre*  
*Pour en l'accepter et en attester*  
*le Maire*